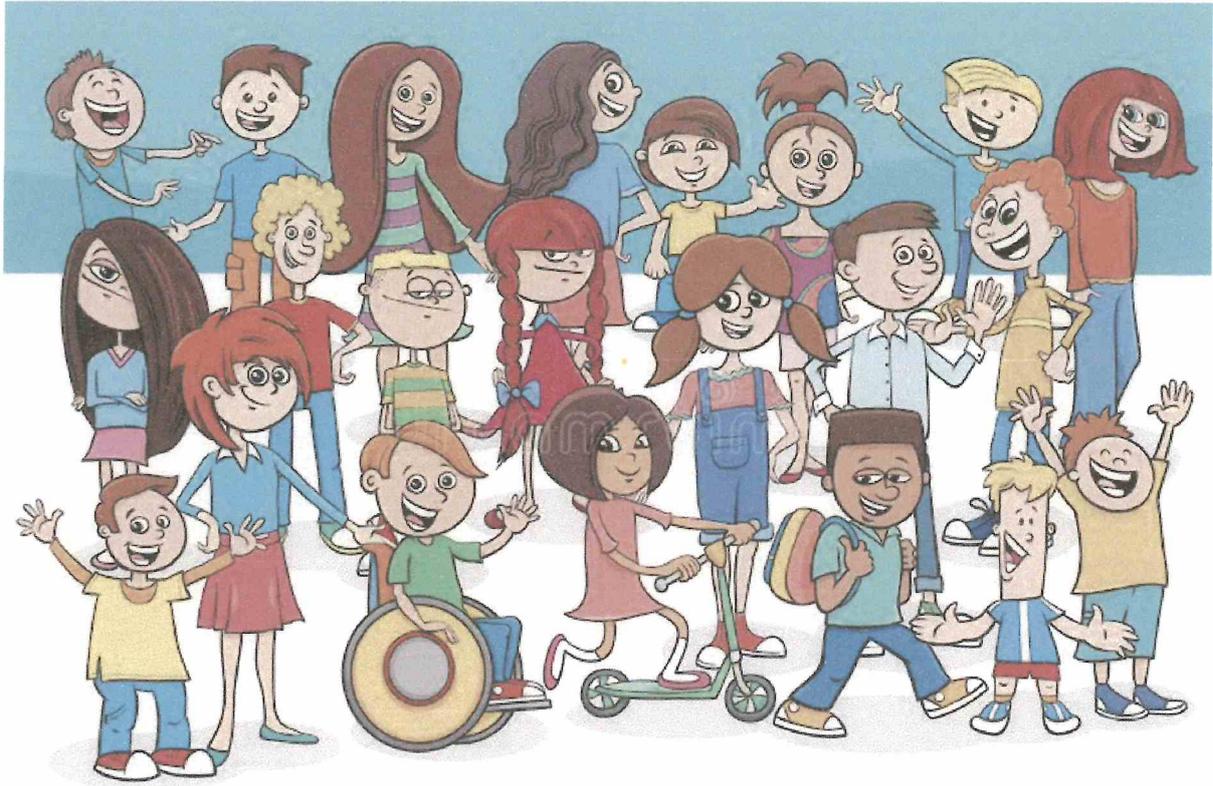


# PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE



**2023-2025**

**Mairie de Bons-en-Chablais – Services Enfance Jeunesse /Education**

15 place Henri Boucher – 74 890 Bons-en-Chablais

**Tél :** 04 50 36 10 30

**Courriel :** [vie-scolaire@bons-en-chablais.fr](mailto:vie-scolaire@bons-en-chablais.fr)

## SOMMAIRE

	Pages
Préambule.....	3
Présentation de la commune de Bons-en-Chablais.....	6
Organisation sur le terrain.....	12
Acteurs de terrain.....	16
- FOL 74.....	16
- MJC Chablais.....	21
- EMMTD.....	24
- Médiathèque.....	25
Mise en œuvre du PEdT.....	26
- <u>Objectif 1</u> : rechercher la complémentarité entre les acteurs Apporter la cohérence et garantir la continuité entre les temps et espaces éducatifs de l'enfant et de l'adolescent.....	27
- <u>Objectif 2</u> : accompagner les enfants et adolescents, afin de contribuer à leur bien-être et leur épanouissement au sein de la collectivité : les faire acheminer vers l'autonomie.....	28
- <u>Objectif 3</u> : permettre à la collectivité d'accompagner l'enfant et l'adolescent dans leur parcours citoyen et écocitoyen.....	29
- <u>Objectif 4</u> : donner la possibilité à tous les enfants et adolescents, en tenant compte de leur individualité, de découvrir et pratiquer des activités éducatives de qualité.....	31
Evaluation du PEdT.....	32
Lexique.....	33

## PREAMBULE

### Un projet éducatif territorial ?

Le projet éducatif territorial (PEdT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs (Bulletin Officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports du 12 au 21 mars 2013).

Résultant de la réforme des rythmes scolaires de 2013, le PEdT relève, à l'initiative de la collectivité territoriale, d'une **démarche partenariale et collaborative** avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux (parents, associations, services communaux, Éducation Nationale ...), afin d'élaborer, dans l'intérêt de l'enfant et de sa famille, une offre d'activités scolaires, périscolaires et extrascolaires cohérentes, diversifiées et complémentaires. Cette démarche a pour objectif de fédérer les acteurs autour d'une réflexion puis d'un cadre commun. Les actions se déclinent et se concrétisent ensuite dans les projets pédagogiques et associatifs ainsi que dans les projets d'école ou de collège.

### Une démarche partenariale et collaborative ?

Si la pandémie du COVID a contraint en partie la mise en œuvre des objectifs du précédent PEdT, elle a également empêché la poursuite de la démarche d'évaluation en cours depuis plusieurs années, cette évaluation permettant de fonder ce nouveau projet.

Malgré tout, les différents acteurs locaux se sont réunis quatre fois pour établir un **bilan** des actions précédentes, permettre l'émergence de nouveaux besoins et travailler sur la rédaction de ce PEdT. Ces rencontres ont été complétées par un travail collaboratif sur un document partagé.

Médiathèque, professionnels de la toute-petite enfance, écoles, collège, parents d'élèves, élus, Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), Fédération des Œuvres Laïques (FOL 74), Ecole Municipale de Musique, Théâtre et Danse (EMMTD) ont ainsi débattu lors de ces ateliers afin de parvenir à un consensus.

### Quel est le bilan du précédent PEdT ?

Chaque partenaire a eu l'opportunité de transmettre les éléments nécessaires au bilan du PEdT en cours. Au-delà d'un bilan binaire (positif/négatif), les acteurs ont fait émerger des propositions.

- L'accès à la culture est largement évoquée. Si la commune dispose d'une école de musique, théâtre et danse, celle-ci intervenait principalement, au niveau du PEdT, dans le cadre du dispositif « orchestre à l'école ». Or, l'école primaire souhaiterait que l'action culturelle soit accessible à davantage d'élèves et concerne tous les champs de pratique artistique. Par ailleurs, les collégiens pourraient également bénéficier de ces actions culturelles en lien avec

## PREAMBULE

les structures de la commune (médiathèque, EMMTD ...) les acteurs du territoire (Maison des Arts du Léman par exemple) et les programmes de l'Education Nationale.

De façon plus large, la coordination des actions entre les partenaires du PEdT doit être pérennisée mais également développée pour encore plus de cohérence.

- La parentalité est un point qui fait consensus. Des professionnels de la toute petite enfance aux enseignants du collège, tous s'accordent sur le fait que le climat actuel (sans doute lié en partie à la pandémie) engendre chez les jeunes et leurs parents des inquiétudes et des difficultés. La demande est forte pour des actions de soutien, d'échanges, de prévention et d'accompagnement.

- Dans une ville qui grandit, avec une population qui change socialement, il est difficile de maintenir le cadre du PEdT aux seuls enfants d'âge élémentaire. Pour conduire une politique éducative et de la jeunesse cohérente, il est nécessaire de proposer un parcours plus large en terme d'âge et plus continu sur l'année.

- L'aide aux devoirs est souhaitée tant par les familles que par l'école. Les constats montrent que les familles, même si elles aimeraient pouvoir s'impliquer davantage, n'ont pas toujours le temps nécessaire à consacrer aux devoirs en soirée.

- La hausse des effectifs tant dans les écoles/collège que dans les temps péri et extra scolaires entraîne dès à présent des difficultés : conflits plus fréquents, jeunes inactifs en dehors des temps scolaires, nécessité de repenser l'encadrement de la pause méridienne, etc...

A l'issue de ce bilan, les acteurs locaux, sur proposition des élus, ont souhaité élargir l'**ambition** de ce PEdT.

### Pour quelle ambition ?

Depuis sa première rédaction, le PEdT de Bons en Chablais a pour préoccupation le bien-être et l'épanouissement des enfants et pour objectif l'égalité des chances dans le parcours éducatif.

L'équipe municipale, en charge de ce nouveau PEdT, entend poursuivre mais surtout développer la politique en direction de la jeunesse.

- Poursuivre, car le cadre précédent était déjà structuré. La politique jeunesse menée sur le territoire depuis les années 1990 a vu le déploiement de différents services, la finalisation de divers contrats, avec la Caisse d'Allocations Familiales notamment ou la signature de conventions d'objectifs permettant à des associations professionnelles de l'enfance d'intervenir sur des temps péri et extra-scolaires.

- Développer, car les résultats de l'analyse des besoins sociaux récemment réalisée par Thonon Agglomération et les éléments du bilan du précédent PEdT montrent la nécessité de :

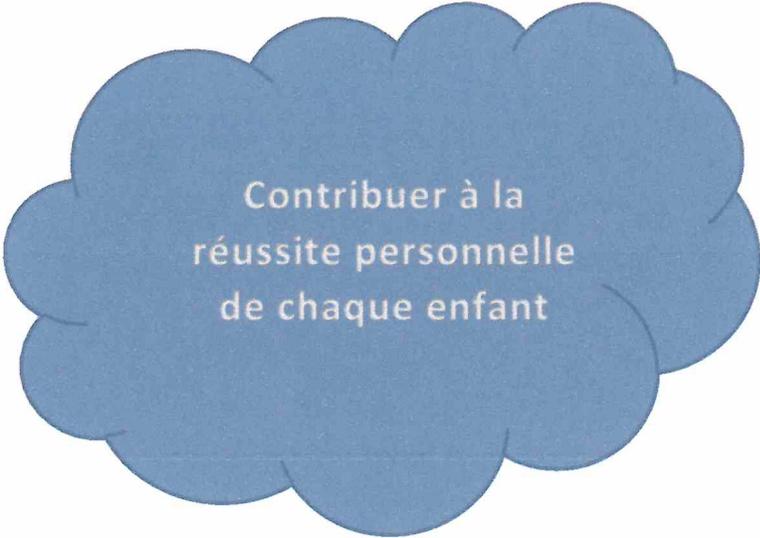
\* Élargir la portée du PEdT aux enfants de dernière année de crèche mais également aux collégiens, soit de 2/3 ans à 14/15 ans,

\* Développer la continuité des actions sur la période estivale,

\* Réfléchir à l'accompagnement à la scolarité à l'école élémentaire,

\* Prendre en compte la hausse des effectifs sur certains temps d'accueil notamment sur la pause méridienne et l'accueil périscolaire.

En s'appuyant sur l'existant, en répondant aux enjeux actuels tout en anticipant les enjeux de demain, ce PEdT a pour ambition de :



Contribuer à la  
réussite personnelle  
de chaque enfant

## COMMUNE DE BONS-EN-CHABLAIS

Située entre lac et montagne, la commune de Bons-en-Chablais est au cœur de Thonon Agglomération, d'accès facile et desservie par un réseau ferré en développement. Cette ville de 5 739 habitants est en pleine mutation (prévision 2026 : 8 500 habitants).

Elle continue d'aménager son territoire en préservant les espaces naturels et en développant les modes de déplacement doux offrant ainsi une qualité de vie à ses habitants et un cadre verdoyant.

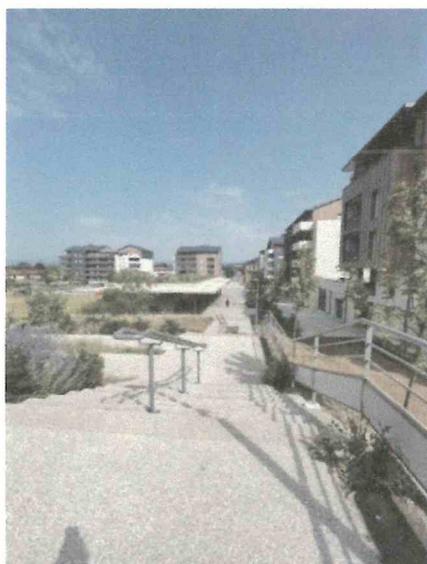
La commune accueille sur son territoire la Zone d'Activités Economiques (ZAE) des Bracots, qui concentre l'essentiel de l'activité artisanale et industrielle et des activités de services aux entreprises.

- *34 hectares aménagés et 59 hectares à terme*
- *70 entreprises implantées*
- *Environ 1 000 emplois*

La proximité de Genève, où se rendent quotidiennement 1150 travailleurs frontaliers bonsois, favorise sa croissance et participe à son attrait.

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC la Colombière au centre de la commune, un centre dynamique se développe (commerces alimentaire, restaurants, espaces de jeux, de rencontres, marché hebdomadaire, manifestations diverses...)

Par ailleurs, la ville connaît un fort essor démographique suite à la construction récente et massive de plusieurs ensembles immobiliers : le parc de logements jusqu'ici peu diversifié, les niveaux de prix très élevés et les besoins en logements ont entraîné la construction d'un parc très important, plus diversifié et plus accessible (logements locatifs, intermédiaires, sociaux). Au total, sur les années 2021 et 2022, 579 logements collectifs ont été livrés.



## COMMUNE DE BONS-EN-CHABLAIS

La prise en compte de l'explosion démographique entraîne la perspective de nouveaux équipements pour répondre aux attentes de la population :

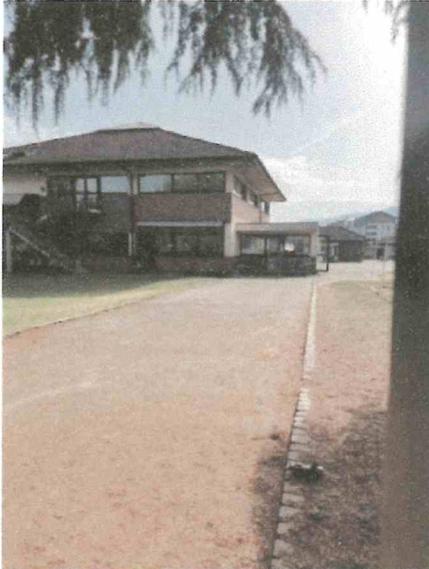


- **Centre de santé** : ouverture prévue au premier semestre 2023 avec à terme 6 médecins généralistes, 3 assistants médicaux, une Infirmière en Pratique Avancée avec des missions de proximité de santé et de prévention.
- **Nouveau groupe scolaire primaire**, péri-scolaire et accueil de loisirs. Ouverture prévue en 2025/2026.
- **Cuisine centrale**
- **City stade**



# COMMUNE DE BONS-EN-CHABLAIS

## Lieux d'accueil Petite-enfance, Enfance et Jeunesse



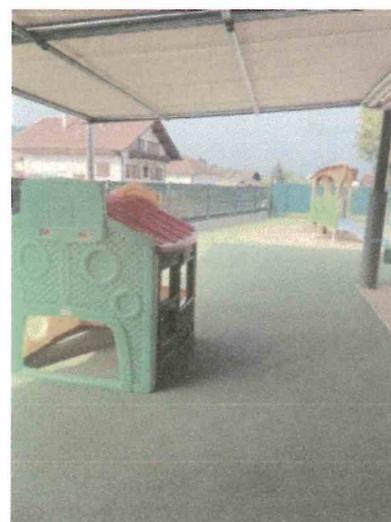
Ecole Élémentaire Chef-lieu



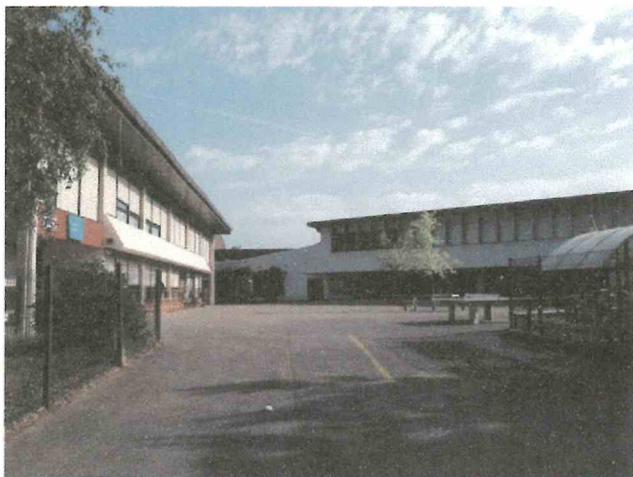
Ecole Maternelle Chef-Lieu



Ecole maternelle de St Didier



Crèche multi-accueil GALIPETTE



Collège François Mugnier



Espace Jeunesse (MJC, BIJ)



Accueil Périscolaire et accueil de Loisirs

## COMMUNE DE BONS-EN-CHABLAIS

### Equipements sportifs et culturels



Ecole de Musique, Danse et Théâtre



Médiathèque

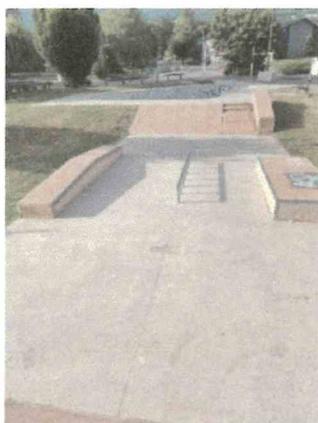


Courts de Tennis



Terrains de football

## COMMUNE DE BONS-EN-CHABLAIS



Skate-park

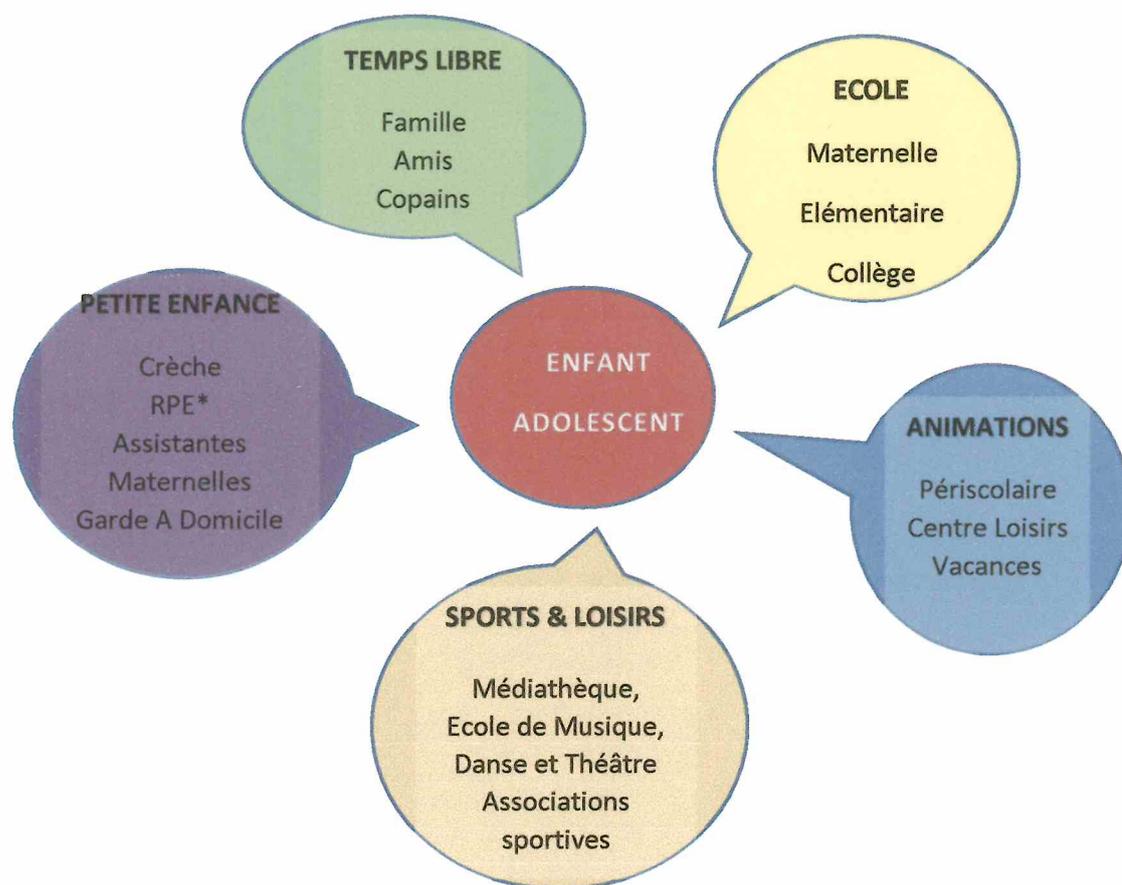


Mur d'escalade



Gymnase Intercommunal

## ORGANISATION SUR LE TERRAIN



**\*RPE : Relai Petite Enfance Intercommunal (Bons-en-Chablais, Ballaison, Douvaine)**

Après des parents : accompagnement dans leur recherche de mode de garde, informations administratives et conseils sur leur droits et obligations en tant qu'employeurs, soutien à l'élaboration des contrats de travail...

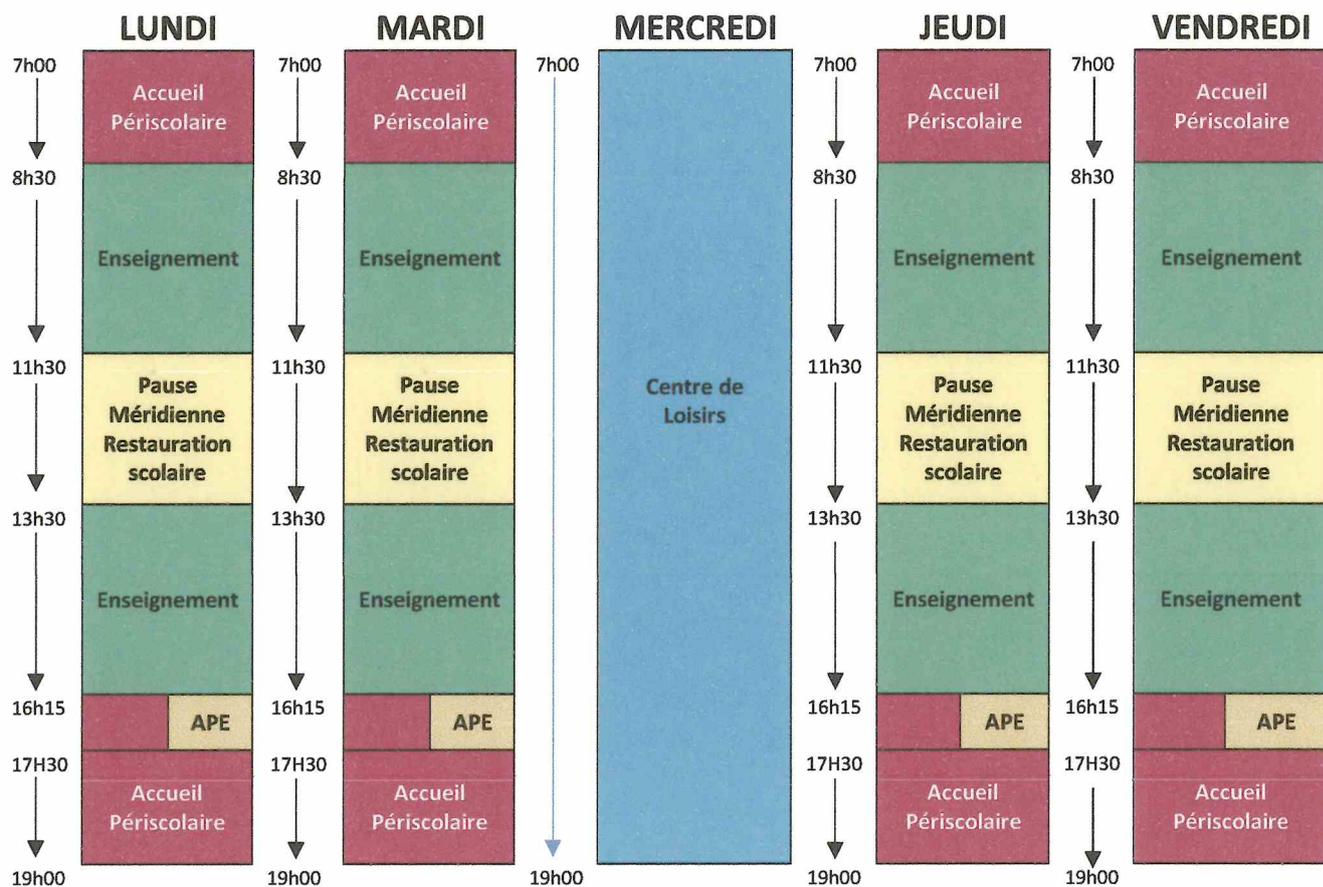
Aux côtés des assistants maternels et différents prestataires de garde à domicile : Informations concernant l'exercice de la profession, lutte contre l'isolement, professionnalisation (réunions, conférences-débats, activités avec les enfants accueillis...)

Pour les enfants : lieu d'accueil, de rencontres et d'éveil autour de différentes activités de socialisation.

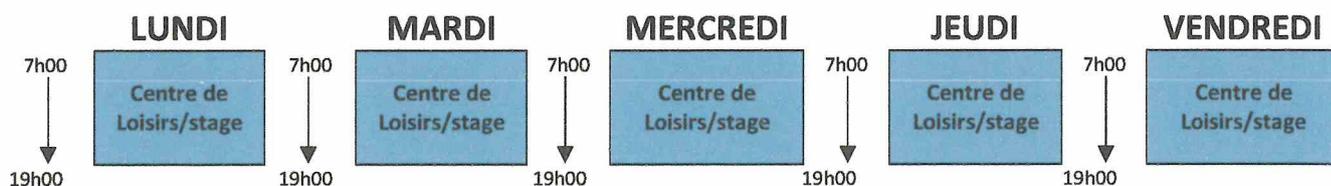
# ORGANISATION SUR LE TERRAIN

## Ecole maternelle + élémentaire

### Semaine scolaire type :



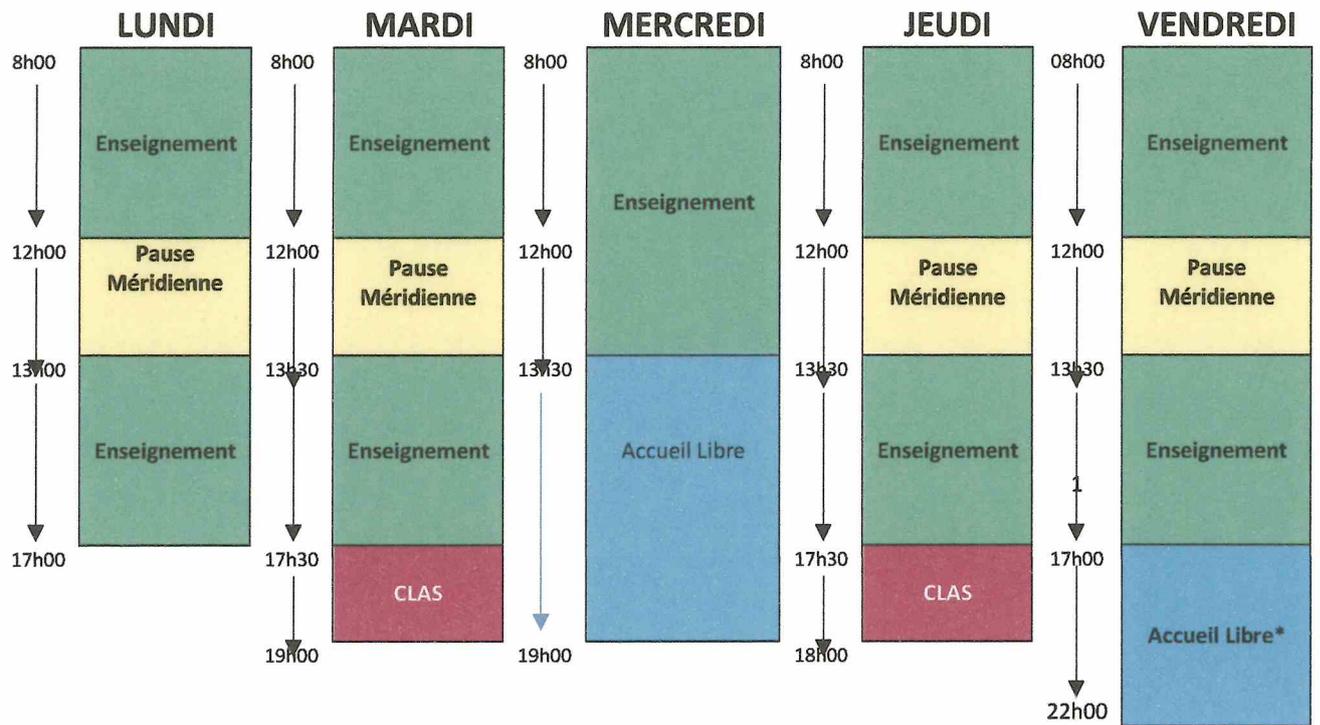
### Semaine type vacances



# ORGANISATION SUR LE TERRAIN

Collège :

Semaine-type Scolaire :



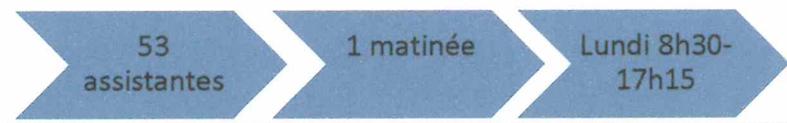
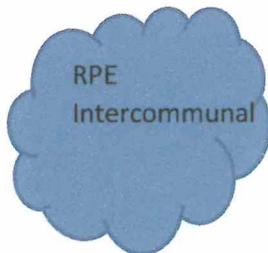
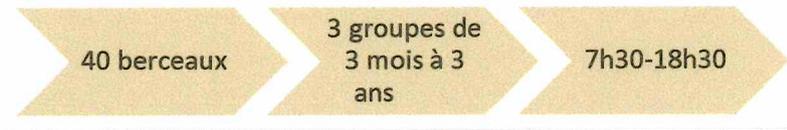
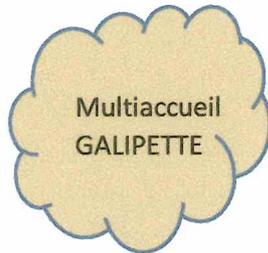
(\*Accueil libre : débute à 15h30)

Semaine-type Vacances :

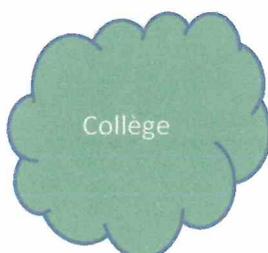
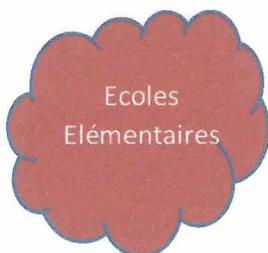


# ORGANISATION SUR LE TERRAIN

## Petite Enfance :



## Etablissements scolaires :



## ACTEURS DE TERRAIN

### Structure Périscolaire / Centre de loisirs :

**F.O.L 74 :** Association « Fédération des Œuvres Laïque de Haute-Savoie.

Cette association assure aujourd'hui le périscolaire, la pause méridienne, le mercredi et les vacances des enfants de à 12 ans de la commune.

L'équipe compte 9 salariés permanents :

- 1 directeur
- 1 adjoint pédagogique
- 5 animateurs BAFA
- 1 animateur stagiaire BAFA
- 1 apprenti CPJEPS

L'adjointe pédagogique suit actuellement une formation en vue d'obtenir le BPJEPS LTD.

1 animateur BAFA est en cours de recrutement

Et 1 secrétaire complète l'équipe en s'occupant, entre autres, de l'accueil des adhérents.

La convention pluriannuelle d'objectifs a été renouvelée entre la commune et la FOL74 en juillet 2022 ; elle fixe les objectifs et principaux axes éducatifs à mettre en place.

L'équipe de la FOL74 assure le périscolaire matin et soir, la pause méridienne, les mercredis et les vacances scolaires :

#### **Périscolaire :**

Les enfants sont accueillis de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 19h00.

Afin de limiter les trajets des élèves, l'accueil se situe dans les établissements scolaires (sauf pour les élèves de l'école de St Didier qui sont accompagnés par une ATSEM).

L'encadrement est assuré par une équipe qualifiée qui propose des animations diverses, espaces de détente et de jeux, activités ludiques et sportives.

Les tarifs sont à l'heure et en fonction du quotient familial.

#### **Pause méridienne :**

La commune (ATSEM), avec le concours des équipes de la FOL 74 organise la pause méridienne dont les horaires s'étendent de 11h30 à 13h30 pour les maternelles et de 11h45 à 13h30 pour les primaires.

A titre indicatif, 400 d'enfants, en moyenne, mangent à la cantine par jour. Il faut donc, à la fois, assurer la sécurité des enfants, le bon déroulement du service et également proposer aux élèves un temps de pause.

#### **Mercredi (Plan Mercredi) :**

Voir page suivante

## ACTEURS DE TERRAIN

### Vacances :

La FOL propose également des activités pendant toutes les vacances scolaires. Les familles ont le choix de mettre leurs enfants pour 2 jours minimum.

Les horaires d'accueil sont de 7h00 à 19h00.

Les tarifs varient en fonction du nombre de jours réservés et du quotient familial.

En plus des semaines à thèmes où sont proposées diverses activités culturelles, sportives et artistiques, des semaines de découvertes, d'initiations par groupe d'âges sont également mises en avant.



**STAGE PONEY** 6/12 ANS

LA FOL DE BONS EN CHABLAIS EN PARTENARIAT AVEC L'AFR DE DOUVAINE  
**DU 1 AU 5 AOUT 2022**

Places limitées !  
Inscriptions à la semaine obligatoire  
Tarif : 130 €  
\* semaine de 5 jours sur contrat selon CF

1/2 JOURNÉE DECOUVERTE DU PONEY  
(groupe 1 matin - groupe 2 après-midi)  
1/2 JOURNÉE ACTIVITES A L'AFR DE DOUVAINE  
(groupe 2 matin - groupe 1 après-midi)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
Table parachute	Tir à l'arc	Troukball	Cirque	Structures gonflables

Association AFR de Douvaine  
Inscription sur le Portail Familial  
Tel : 03 50 28 13 29  
www.afrdouvaine.fr

ACCUEIL DES ENFANTS  
Inscription sur le Portail Familial  
Tel : 03 50 04 17 05  
www.folchablais.com

## ACTEURS DE TERRAIN

### Plan MERCREDI

L'Accueil de Loisirs de Bons a, en lien avec la mairie, fait le choix de proposer un accueil à la journée, de 7h00 à 19h00,

L'accueil se déroule dans un cadre adapté et familial à savoir dans les locaux scolaires.

L'équipe d'animateurs, déjà présente sur le temps de la pause méridienne et sur les temps périscolaires, entretient de ce fait une relation étroite avec le corps enseignant et s'attache à prolonger dans son action le travail accompli dans le cadre scolaire.

Tous les enfants, sans distinction, peuvent être accueillis dans la limite de la capacité La fréquentation était, pour rappel, autour des 50 enfants par mercredi cette année.

Afin de prendre en compte les rythmes biologiques individuels, le centre pratique un accueil échelonné de 7h00 à 9h00 permettant ainsi aux enfants de prendre leur temps et, pour ceux qui en ont besoin, de dormir plus longtemps.

Les enfants peuvent également arriver entre 12h00 et 12h20 pour les demi-journées après-midi uniquement.

Une concertation entre les différents acteurs du mercredi a également permis de s'accorder sur les emplois du temps et la programmation des activités. Les horaires de sortie ont également été assouplis et le temps des départ s'échelonne de 17h00 à 19h00.(ou de 13h à 13h15 pour les demi-journées matin uniquement).

### **Rappel des principaux axes du projet éducatif**

La ville de Bons et la FOL74 entendent orienter le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs de Bons selon quelques principes généraux qui incarnent le projet éducatif de la structure :

1. Mettre à disposition des familles et des enfants de Bons un site de qualité, où sont organisées dans un cadre laïc, des activités variées visant à développer la socialisation, l'apprentissage de la vie en groupe, le respect de l'autre et de la nature.
2. Inscrire l'action développée dans les impératifs fondamentaux de la politique sociale, éducative et de loisirs de la commune. Il s'agit de répondre à un besoin social et de ne pas se limiter à un mode de garde pendant les temps non scolaires.
3. Permettre à l'enfant de découvrir et de développer ses talents. Les activités l'aident à acquérir une réflexion personnelle. Elles nourrissent sa curiosité et favorisent sa créativité. Toutes les activités sont adaptées à l'âge et au rythme de l'enfant.

## ACTEURS DE TERRAIN

4. Développer l'accès à la citoyenneté, donner une priorité à la transmission de valeurs et au projet éducatif en faveur des jeunes, en complémentarité du rôle de la famille et de l'école et affirmer une fonction sociale, éducative de proximité.

5. Mettre l'accent sur la dimension développement durable et environnement. L'ALSH a vocation à être un lieu ressource, lieu de sensibilisation, d'information et de formation pour les enfants envers la nature et l'environnement.

6. Développer la complémentarité et la mise en réseau avec les autres structures socio-éducatives de la commune et de l'agglomération.

### Les tarifs

Ils sont calculés en fonction du quotient familial et du temps de réservation (journée ou demi-journée)

### Les activités

L'Accueil de Loisirs de Bons se fait fort de proposer de manière accessible à tous, des activités sportives, culturelles et écocitoyennes.

En lien avec la thématique, voici une liste non exhaustive des activités. Il est à noter que les activités sportives sont proposées sous forme de cycle, avec un découpage des séances dans le but de proposer une progression dans l'initiation. Il en va de même pour les activités bricolages.

Les animateurs peuvent solliciter le réseau FOL, notamment le secteur sportif, pour les intervenants et le matériel pour mener à bien leurs activités.

Quelques activités sportives :

- Basket-Ball
- KinBall
- Poull Ball
- Tek
- Badminton
- Pong-Pong
- Football
- Etc...
- 

Quelques activités sportives et culturelles :

- Visites thématiques (Filenvol, forêt des épouvantails d'Andilly, R'jump d'Annemasse, Parc acro'venture à Talloires...)
- Emprunt de livres à la médiathèque municipale
- Atelier Théâtre et musique en lien avec l'école de musique de Bons

## ACTEURS DE TERRAIN

Quelques activités écocitoyennes :

- Fabrication de fresques et de panneaux rappelant les gestes écocitoyens de base
- Jeux et animations autour de la thématique nature (dont un jardinet pédagogique)
- Randonnées découvertes en forêt ou sur sites locaux (Chateaux des Allinges, morzine, Montriond, etc...)

### Conclusion

Les activités ne sont pas des activités occupationnelles ou de consommation, elles ont un sens et un réel intérêt éducatif, les activités sportives intégrant la notion de progression et de finalité (tournoi, etc ...), véhiculant les valeurs fortes de l'éducation populaire.

Si les activités proposées sont en phase avec le cahier des charges et la qualité demandée, le PLAN MERCREDI est de nature à formaliser de manière concrète les action et les engagements envers la jeunesse de notre territoire.



## ACTEURS DE TERRAIN

### Structures extra scolaires :

- **MJC CHABLAIS** : la Maison des Jeunes et de la Culture est une association d'éducation populaire soutenue financièrement par
  - communes de Douvaine, Ballaison, Loisin et Bons en Chablais,
  - Ministère de la Jeunesse et des Sports,
  - Caisse d'Allocations Familiales
  - Conseil Départemental de Haute-Savoie.

Elle a obtenu en 2008, l'**agrément Jeunesse et Education populaire**. La Maison des Jeunes et de la Culture considère le droit à la culture pour toutes et tous comme un fondement de son action. Sa vocation est d'ouvrir des espaces collectifs favorisant les échanges et la transmission, en s'appuyant sur la diversité socioculturelle de la population. A travers l'action collective, elle tend à renforcer l'épanouissement, l'estime de soi et l'émancipation de chacun.

L'**équipe permanente** compte 10 salariés dont 5 pour le secteur animation jeunesse et coordination : 2 titulaires du BPJEPS, 2 titulaires DUT Carrières Sociales et 1 titulaire du BAFA. Des partenariats sont organisés au sein de la MJC avec

- des animateurs techniciens, médiateur culturel,
- les collèges de Bons-en-Chablais et de Douvaine (ateliers ludiques sur la pause méridienne et accompagnement à la scolarité) et le collectif Mosaïque dans le cadre d'interventions en éducation à la sexualité auprès des élèves de 3<sup>ème</sup>.

Enfin, la MJC accueille le Bureau d'Information Jeunesse en ses locaux de Bons-en-Chablais, (orientation, animations interactives sur les métiers, etc...).

Une convention pluriannuelle d'objectifs est signée entre la commune et la MJC fixant ainsi les objectifs et principaux axes éducatifs à mettre en place.

Les tarifs sont adaptés selon le quotient familial des familles.

### La MJC propose en période scolaire :

#### - **Activités régulières enfants/ados :**

pour permettre à chacun de découvrir ou approfondir une activité sportive, artistique, culturelle... de nouvelles activités apparaissent chaque année en fonction des attentes des uns et des autres. Le programme est élaboré en accord avec la commune de Bons-en-Chablais et en lien avec les associations locales. En cas de proposition d'activités similaires, la MJC se positionne sur des activités complémentaires... Les disciplines s'adressent aux groupes d'âge 0-3 ans, 4-5 ans, 6-10 ans et 11-18 ans.

## ACTEURS DE TERRAIN

### - **Activités péri-éducatives (APE)**

La commune de Bons-en-Chablais a confié la totale gestion de ce volet à la MJC. Cette action est ouverte à tous les enfants scolarisés du CP au CM 2 de l'école élémentaire publique et s'inscrit en complément de l'accueil périscolaire assuré par la FOL à l'école élémentaire publique de 16 h 15 à 17 h 30. L'encadrement des enfants est assuré par des animateurs professionnels, qui assurent l'accompagnement des enfants au périscolaire à 17 h 30.

### - **Activités Loisirs Jeunes (ALJ)**

Chaque année, un projet pédagogique est rédigé par l'équipe d'animation à destination des jeunes et de leur famille, afin de définir, entre autres, les objectifs de l'année.

Les jeunes de 10 à 17 ans sont accueillis sur les dispositifs suivants :

- Accompagnement à la scolarité (deux séances par semaine) : action inscrite dans le cadre d'un CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) piloté par la CAF et qui répond à un cahier des charges bien précis, sous forme d'engagement entre jeunes, parents, équipe pédagogique et animateurs, objectifs et critères d'évaluation, etc... L'accompagnement se fait aussi sous forme d'aide personnalisée sur la méthodologie, l'organisation, l'apprentissage des leçons, etc... et d'ateliers thématiques (philosophie, débats...).
- Accueil libre et soutien aux initiatives : lieu pour jouer, discuter, lire dans un espace qui est dédié aux jeunes de 12 à 17 ans (collection de jeux, coin lecture, mur d'expression). Un espace favorable aux rencontres et à l'émergence de projets. Les jeunes sont force de proposition et évoluent en autonomie accompagnés par l'équipe d'animation qui peut également être un soutien aux initiatives telles que : séjours, manifestations, concerts, projets humanitaires, etc ... Sans inscription.
- Actions « Hors les murs » : ateliers ludiques dans les collèges les mardis et jeudis. Manifestations pour les 12-17 ans dans la commune (ex : soirée Bubble Foot et BBQ)
- **Vacances :**  
Stages, séjours & week-end pour les 10/12 et 13/17 ans  
L'équipe d'animation propose à chaque vacance scolaire des stages thématiques aux jeunes de 10 à 17 ans. Des séjours et des week-end à l'extérieur sont également organisés avec les jeunes.

Exemples de programmes-vacances proposés les précédentes années :

- Stage « initiation au cirque »
- Stage « la fabrique à spectacle » (danse)
- Stage « De la page blanche à la scène » (Ecriture poétique)
- Stage « Philosophie et arts plastiques »

## ACTEURS DE TERRAIN

- Séjour en gestion libre – juillet – 10/12 ans
- Séjour en gestion libre – juillet – 13/17 ans
  
- Week-end en pension complète – Printemps – 12/17 ans



## ACTEURS DE TERRAIN

- **Ecole Municipale de Musique, Théâtre et Danse (EMMTD)** : service municipal de la Mairie. L'école accueille environ 450 élèves répartis entre trois disciplines phare : musique, danse et théâtre. Elle emploie un directeur, 2 personnes au service administratif et 24 enseignants de diverses disciplines de musique, danse et théâtre.

A partir de 4 ans, les enfants peuvent participer à des cours collectifs d'éveil en **danse**. Plusieurs styles de danse et de gym douce sont proposés aux plus grands, ainsi que des cours de chant pour enfants et adolescents.

L'enseignement de la **musique** : dès l'âge de 5 ans pour l'éveil musical et Parcours Découverte des différents instruments enseignés au sein de l'école. Cours individuels et en collectif pour les plus grands selon un cursus pédagogique et diplômant selon le cadre fixé par le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) du Conseil Départemental.

L'EMMTD permet la découverte d'un panel d'instruments très diversifié sous forme de cours collectifs et individuels, de **stages ou d'ateliers** (Musique Actuelle, Percus'sons...).

Pour permettre la pratique collective, un **Orchestre Junior** se retrouve régulièrement et se produit pour des manifestations communales.

Des cours collectifs **de théâtre** accueillent enfants et adolescents, ainsi que des stages en cours d'année.

### **Partenariat avec l'école élémentaire :**

**OAE / MAE** : associée à l'équipe pédagogique de l'école élémentaire de Bons-en-Chablais, l'EMMTD joue un rôle important dans le dispositif Orchestre A l'Ecole / Musique A l'Ecole, dont le second cycle de trois années s'achèvera en août 2023.

### **Présentation d'instruments et mini-concerts à l'école**

A la rentrée 2022 : **projet d'éducation artistique et culturelle** (découverte des claquettes)

**Partenariat avec le collège** : des concerts et représentations dans diverses disciplines artistiques (musique, danse et théâtre) sont proposés durant la pause méridienne pour informer et sensibiliser les collégiens éloignés des établissements de pratique artistique de la commune.



## ACTEURS DE TERRAIN

### - Médiathèque :

Service communal géré par deux agents secondés par une équipe de bénévoles. La médiathèque vise à initier le jeune public à la lecture au travers de multiples activités très ciblées et variées : collaboration avec l'ensemble des acteurs précédemment cités (prêt de livres, activités culturelles autour de la lecture...).

#### Animations enfants le mercredi :

Atelier Philo à partir de 6 ans

Les expressions françaises vitaminées pour les 5 à 10 ans

Causerie + conférence tout public

....

#### Animations en milieu scolaire public et privé :

Accueil de 22 classes de l'école primaire publique (présentation de la bibliothèque, emprunt de livres, accueil à thème), de même que les enfants de la crèche et de RPE tous les deux mois.

Prêt d'ouvrages au CDI du collège, choix effectué sur place par les ados intéressés

Festival des Petits Malins sur le territoire du Chablais : en 2022, prévision d'accueil d'un auteur jeunesse pour un atelier illustration à la bibliothèque.

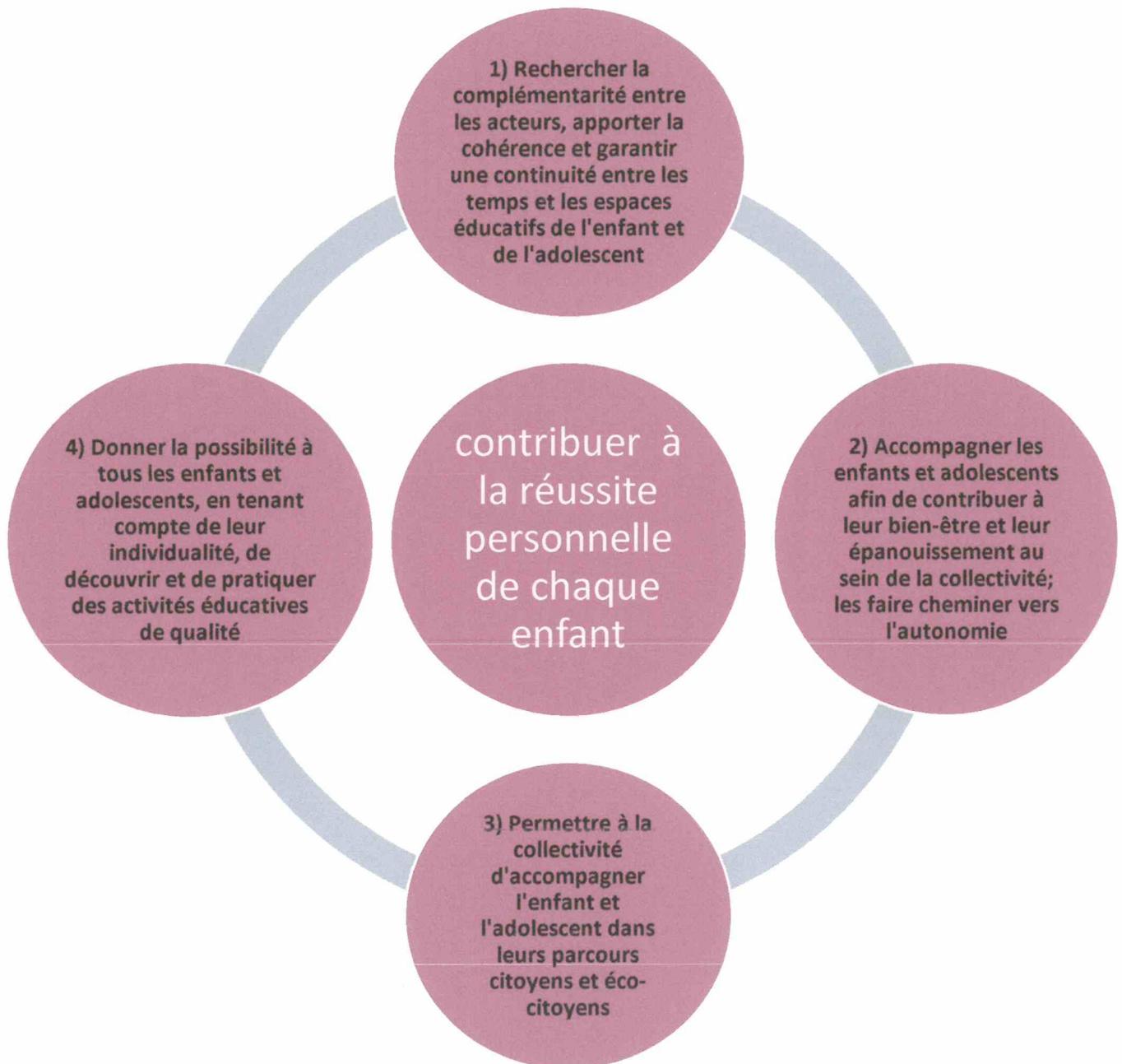
Concours 'la vache qui lit » : le prix est décerné par un public d'enfants âgés entre 8 à 12 ans.

Fête de la Science en collaboration avec le Géoparc du Chablais.

....

## MISE EN ŒUVRE DU PEdT

4 objectifs ont été fixés par le groupe de travail :



Les actions sont évolutives. A chaque comité de pilotage, les actions proposées seront étudiées pour validation.

## MISE EN ŒUVRE DU PEdT

**OBJECTIF 1 : Rechercher la complémentarité entre les acteurs, apporter la cohérence et garantir la continuité entre les temps et les espaces éducatifs de l'enfant et de l'adolescent.**

**A) Affirmer et structurer la politique jeunesse et éducative de la ville à travers le PEdT**

- Vulgariser le PEdT et le rendre accessible pour la population
- Travailler sur le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune et la MJC
- Mise en place de la nouvelle convention d'objectifs entre la commune et la FOL74
- Assurer la coordination et le suivi du dispositif par le Comité de Pilotage.

**B) Renforcer la cohérence éducative, la coordination des différents acteurs en veillant à mobiliser les parents et favoriser leur implication**

- Améliorer la communication en direction des familles via les différents canaux de diffusion de la commune et des partenaires.
- Mise en place d'une convention d'usage du matériel collectif entre la MJC, FOL et l'école
- Etablir et veiller à la mise à jour des procédures, listes de numéros d'urgence, planning général des activités et règlement intérieur

**C) Veiller à respecter les rythmes scolaires des enfants et adolescents tout au long de la journée**

- Adapter les amplitudes d'accueil du secteur jeunesse aux rythmes des adolescents (accueil en après-midi sur les temps scolaires et vacances, accueil en soirée en fin de semaine ou pendant les vacances scolaires)
- Adapter les activités des jeunes enfants en veillant à conserver le temps de repos du début d'après-midi
- Apporter une attention particulière à la qualité périscolaire du matin en proposant un espace détente avec la possibilité d'un petit déjeuner ou d'une collation pour les enfants arrivant entre 7 h et 7 h 45
- Poursuivre l'amélioration de la pause méridienne

## MISE EN ŒUVRE DU PEdT

**OBJECTIF 2 : Accompagner les enfants et adolescents afin de contribuer à leur bien-être et leur épanouissement au sein de la collectivité ; les faire acheminer vers l'autonomie.**

### **A) Contribuer à la santé, aux sécurités physique et affective de l'enfant**

- Poursuivre la mise en place systématique de passerelles de la crèche au collège afin de rassurer les élèves.
- Former les professionnel(le)s au harcèlement scolaire, aux risques liés à l'usage des réseaux sociaux, aux risques liés à l'usage de drogue dès la primaire.
- Développer des ateliers de prévention au harcèlement scolaire, aux risques liés à l'usage des réseaux sociaux et à l'usage des drogues dès la primaire.
- Maintenir les interventions d'éducation à la sexualité auprès des élèves de 3<sup>ème</sup> (animateurs MJC formés)
- Former les professionnel(le)s à la bientraitance
- S'inscrire dans le dispositif « promeneur du net », proposé par la CAF dans le cadre du projet PS Jeunes
- Collaborer avec le futur Centre de Santé Communal pour développer la prévention (MST, lutte contre les addictions, etc...).

### **B) Soutenir la parentalité**

- Cycle de conférences sur les ^problématiques autour de l'enfance et la jeunesse avec un ancrage local permettant un maillage avec les professionnel(le)s aidant.
- Prévoir une programmation thématique de groupes de paroles pour parents d'adolescent, avec des professionnels (ex : Ecole des parents et d'éducateurs d'Annecy)
- Soutenir le café des parents en finançant des intervenant(e)s et l'élargir aux parents de la crèche, RPE, écoles élémentaires et collège.
- Associer les parents dans le cadre du dispositif CLAS (Accompagnement à la Scolarité)

### **C) Développer l'autonomie à tout âge**

- Mise en place d'un pédibus dès l'école primaire
- Proposer des temps d'accueil consacrés au soutien, aux initiatives et accompagner des projets émis par les adolescents
- Mettre en place une aide aux devoirs pour les élèves de primaires
- Développer le dispositif « apprendre à apprendre »
- Développer le dispositif CLAS à l'école primaire

## MISE EN ŒUVRE DU PEdT

### D) Développer l'inclusion

- Former les professionnel(le)s à l'accueil des enfants à besoins spécifiques
- Offrir un espace sécurisant et bienveillant à ces enfants tout en veillant aux risques d'exclusion
- Lors de la journée du handicap (03 décembre 2022) proposer des ateliers favorisant l'empathie : l'objectif étant que chaque enfant puisse expérimenter les difficultés que certains peuvent rencontrer et comment les aider à être ensemble dans leurs différences plutôt qu'exclure la différence
- Mise en place d'un ascenseur en élémentaire
- Maintenir les projets communs entre les adolescents du secteur jeunesse et les jeunes du SESSAD autisme Saint-François.

## MISE EN ŒUVRE DU PEdT

**OBJECTIF 3 : Permettre à la collectivité d'accompagner l'enfant et l'adolescent dans leur parcours citoyen et écocitoyen.**

**A) Proposer des activités éducatives et encourager l'accompagnement de projets favorisant la conscience citoyenne**

- Projet forêt permettant de vivre AVEC la faune et la flore, avec une valeur forte sur le respect du vivant
- Dans le cadre de l'accompagnement de projets, faire participer les jeunes aux différentes manifestations
- Restaurer la participation de l'école aux petits veilleurs de la mémoire lors de la cérémonie du 11 novembre avec la remise des diplômes
- Mettre en valeur les activités utilisant les matières recyclées et/ou recyclant du matériel et des matériaux
- Former les différents acteurs aux enjeux écologiques et aux activités permettant de recycler des matières

**B) Favoriser l'expression des besoins, des choix et des opinions individuels en respectant les règles de la collectivité**

- Former les enseignants et les élèves au débat et à la prise de décisions collégiales
- Installer un conseil municipal de jeunes
- Favoriser l'inscription des enfants et adolescents éloignés des différentes structures
- Mettre en place des ateliers de débats entre les jeunes lors de séances d'accompagnement à la scolarité (avec des outils pédagogiques tels que la malle « savoir, comprendre, agir pour dire non à la haine)

**C) Encourager la responsabilité individuelle dans une collectivité écocitoyenne**

- Encourager le tri, le recyclage, la consommation locale et vertueuse par l'exemplarité et la mise à disposition d'outils adaptés : compost, bac de tri, achats auprès des commerçants de proximité.
- Sensibiliser à l'économie des énergies et de l'eau : pérenniser le projet WATTY à l'école primaire
- Eduquer à privilégier la gourde et la boîte à casse-croute lors des sorties afin de réduire les déchets
- Développer des actions dans le cadre d'un projet commun « Les MJC Vertes'

**D) Cultiver le vivre ensemble et l'intergénérationnalité sur les différents temps d'accueil et espaces de vie**

- Créer un potager partagé entre les acteurs de la petite enfance, écoles, collèges, FOL, MJC, EHPAD.. avec des temps de rencontres intergénérationnelles. Il pourrait être également un lieu de formation et d'informations accessibles aux habitants.
- Aménager des espaces où toutes les générations pourraient se retrouver : jeux pour enfants et tonnelles avec des bancs et des tables.

## MISE EN ŒUVRE DU PEdT

**OBJECTIF 4 : Donner la possibilité à tous les enfants et adolescents en tenant compte de leur individualité, de découvrir et de pratiquer des activités éducatives de qualité.**

**A) Garantir des parcours culturels, artistiques et sportifs répondant aux attentes et aux besoins des enfants, adolescents tout en s'appuyant sur les ressources du territoire**

- Poursuivre les APE qui permettent à chaque enfant de découvrir les activités proposées par les différentes associations de la commune.
- Poursuivre la possibilité de transfert vers l'accueil périscolaire à l'issue des APE
- Poursuivre les stages thématiques sportifs, culturels et artistiques à chaque vacances scolaires
- Elargir le projet MAE-OAE à un projet culturel plus global (découverte musique, dessin, danse...)
- Redéfinir le partenariat avec la médiathèque et toutes les structures accueillant des enfants et adolescents
- Faire connaître et promouvoir l'offre des associations locales qui œuvrent en direction du jeune public : forum des associations, manifestations sportives et culturelles diverses

**B) Favoriser l'accessibilité pour toutes et tous, sans distinction, à la culture, l'art et au sport**

- Pratiquer une tarification sociale
- Mettre en application la nouvelle grille de tarification au quotient familial mis en place au secteur jeunesse
- Garantir l'accès à chaque enfant et adolescent à une séance de cinéma ou à un spectacle chaque année
- Inviter l'art, la culture et le sport dans le secteur de la petite enfance pour un premier éveil

**C) Garantir la qualité des interventions**

- Assurer une formation continue des professionnel(le)s
- Former les bénévoles
- Maintenir une équipe qualifiée et garantir des formations diplômantes ou qualifiantes tout au long de l'année

## EVALUATIONS DU PEdT

### Pourquoi ?

- Permettre aux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PEdT, de faire un point sur les forces et faiblesses du projet dans le but d'y apporter les évolutions et améliorations pour continuer à favoriser la réussite personnelle de chaque enfant.
- Permettre aux institutions partenaires (DSDEN, CAF, ..) de faire un état des lieux de la mise en œuvre des PEdT sur le département de la Haute-Savoie, et d'envisager, dans la mesure du possible, des réponses en terme d'accompagnement (accompagnement technique, formation,...)

### Comment et par qui ?

Un comité de pilotage composé des acteurs principaux du PEdT est créé. Il se réunit 3 fois par an pour effectuer :

- Courant juin : bilan de l'année écoulée et perspective pour l'année avenir. Détermination des choix d'actions pour l'année scolaire N+1
- Courant octobre : restitution des projets d'actions par les différents groupes de travail et budget prévisionnel des certaines actions
- Courant mars : retour des demandes de budget

Des groupes de travail sont mis en place dès la 1<sup>ère</sup> réunion afin de mettre en œuvre les projets d'actions et leur évaluation.

### Indicateurs ?

Suivant les objectifs posés, plusieurs critères d'évaluation sont choisis (liste non exhaustive)

- Nombre d'activités totales proposées sur l'année en périscolaire, mercredi ou vacances
- Nombre d'activités par thèmes
- Nombre d'enfants accueillis en périscolaire, mercredi, vacances, stages..
- Classement par âge/activités
- Nombre de flyers de communication distribués aux parents, articles sur les réseaux

**A bientôt sur le terrain....**

# LEXIQUE

ALJ : Activités Loisirs Jeunes

ALSH : Accueil de Loisirs sans Hébergement

APE : Activités Péri Educatives

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

BIJ : Bureau Information Jeunesse

BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement A la Scolarité

CPJEPS : Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

EMMTD : Ecole Municipale de Musique Théâtre et Danse

FOL : Fédération des Œuvres Laïques

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture

MAE : Musique A l'Ecole

OAE : Orchestre A l'Ecole

RPE : Relai Petite Enfance

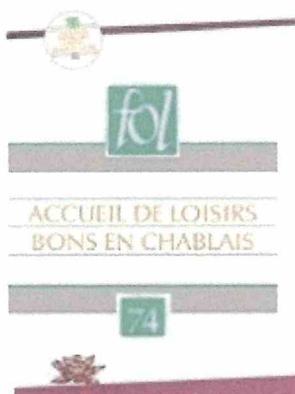
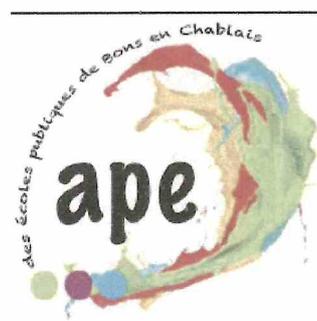
SESSAD Autisme : Service d'Education Spécialisé et de Soins A Domicile

## REMERCIEMENTS

Un grand merci aux partenaires institutionnels et associatifs, aux agent(e)s et aux élu(e)s des services qui permettent de faire vivre ce PEdT.



**Ecole Primaire  
de Bons-en-Chablais**



**RPE  
Intercommunal et  
Itinérant**





# Déclaration des droits de l'enfant

## Principes

### Principe premier

L'enfant doit jouir de tous les droits énoncés dans la présente Déclaration. Ces droits doivent être reconnus à tous les enfants sans exception aucune, et sans distinction ou discrimination fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, ou sur toute autre situation, que celle-ci s'applique à l'enfant lui-même ou à sa famille.

### Principe 2

L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité. Dans l'adoption de lois à cette fin, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante.

### Principe 3

L'enfant a droit, dès sa naissance, à un nom et à une nationalité.

### Principe 4

L'enfant doit bénéficier de la sécurité sociale, il doit pouvoir grandir et se développer d'une façon saine ; à cette fin, une aide et une protection spéciales doivent lui être assurées ainsi qu'à sa mère, notamment des soins prénatals et postnatals adéquats. L'enfant a droit à une alimentation, à un logement, à des loisirs et à des soins médicaux adéquats.

### Principe 5

L'enfant physiquement, mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation.

### Principe 6

L'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, a besoin d'amour et de compréhension. Il doit, autant que possible, grandir sous la sauvegarde et sous la responsabilité de ses parents et, en tout état de cause, dans une atmosphère d'affection et de sécurité morale et matérielle; l'enfant en bas âge ne doit pas, sauf circonstances exceptionnelles, être séparé de sa mère. La société et les pouvoirs publics ont le devoir de prendre un soin particulier des enfants sans famille ou de ceux qui n'ont pas de moyens d'existence suffisants. Il est souhaitable que soient accordées aux familles nombreuses des allocations de l'Etat ou autres pour l'entretien des enfants.

### Principe 7

L'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire au moins aux niveaux élémentaires. Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permette, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société. L'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide de ceux qui ont la responsabilité de son éducation





et de son orientation; cette responsabilité incombe en priorité à ses parents.

L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives, qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit.

### Principe 8

L'enfant doit, en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours.

### Principe 9

L'enfant doit être protégé contre toute forme de négligence, de cruauté et d'exploitation, il ne doit pas être soumis à la traite, sous quelque forme que ce soit.

L'enfant ne doit pas être admis à l'emploi avant d'avoir atteint un âge minimum approprié; il ne doit en aucun cas être astreint ou autorisé à prendre une occupation ou un emploi qui nuise à sa santé ou à son éducation, ou qui entrave son développement physique, mental ou moral.

### Principe 10

L'enfant doit être protégé contre les pratiques qui peuvent pousser à la discrimination raciale, à la discrimination religieuse ou à toute autre forme de discrimination. Il doit être élevé dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité universelle, et dans le sentiment qu'il lui appartient de consacrer son énergie et ses talents au service de ses semblables.

